



HÔTEL DE VILLE

05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE

Téléphone : 04.92.23.10.03

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 20 février 2025

1

Nombre de membres en exercice : 17

Etaient présents (13) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME *partie à 20H*, Maxime RANCON *arrivé à 20H*, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (3) : Fabienne BIANCHI à Sandra BONNET, Florent LONGIS à Dominique BARNÉOUD, Alice PRUD'HOMME à Éric RIPPERT

Était absents excusés (3) : Fabienne BIANCHI, Florent LONGIS, Alice PRUD'HOMME à partir de 20H

Était absent non excusé (1) : Abdellah HADDOUCH.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 18 H 33.

I. Désignation du secrétaire de séance

Sandra BONNET est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2025

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

En préambule, le Maire informe l'assemblée du retrait de la délibération relative à l'ouverture anticipée des crédits pour la sécurisation de l'installation électrique d'un appartement communal, qu'il n'est pas utile de proposer au vote car les travaux auront finalement lieu après le vote du budget.

III. Compte-rendu des réunions

2

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 15 janvier et le 20 février 2025.

17 janvier 2025 : Réunion relative aux secours (SDIS) dans le Pays des Écrins (Sous-préfecture). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Initiée par le Lieutenant-Colonel COLLIER et Madame la Sous-Préfète à la suite du constat du manque d'effectifs des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) dans le Pays des Écrins et la situation de 1^{ère} ligne de la caserne de L'Argentière, elle devait réunir tous les maires du territoire, et 6 étaient présents. Plusieurs solutions ont été évoquées : relais par les ambulances du Briançonnais après premiers secours portés par les équipes locales (ce fonctionnement est déjà appliqué dans le Queyras avec succès, car il réduit considérablement le temps de sortie des agents communaux), révision des dispositions financières qui encourageraient les employeurs à recruter des agents SPV (réduction des primes d'assurance).

17 janvier 2025 : Cérémonie des Vœux 2025 de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et de Monsieur le Président du Département. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Lors de cette cérémonie conjointe il a été notamment question des prochains JO. Il est précisé que l'équipe municipale a participé à de nombreuses présentations de vœux sur l'ensemble du territoire en ce début d'année.

17 janvier 2025 : Concert de l'Altitude Jazz Festival. Rapporteur : Alice PRUD'HOMME.

Le Foyer Culturel a accueilli un public venu en nombre pour cette soirée proposant trois concerts à la suite. Ce sont de belles prestations, variées, et tout s'est bien déroulé : « calme à l'extérieur et ambiance à l'intérieur », pour le plaisir de toutes et tous.

20 janvier 2025 : Commission URBANISME élargie à l'ensemble des conseillers municipaux. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Il s'agissait de réfléchir sur l'évolution du foncier communal et ses perspectives. Quatre points ont été abordés lors de cette réunion et une seconde réunion portant sur l'état des lieux des appartements communaux réalisé par le CAUE 05 sera organisée ultérieurement.

Points abordés :

- ✓ la maison sise au 3 rue des Œillets des Alpes qui appartient à la commune, pour laquelle il a été décidé de faire réaliser une estimation immobilière ainsi que de chiffrer le coût de rénovation.

- ✓ la maison sise au 5 rue du Lys des Alpes dite maison paroissiale : poursuite de la procédure de vente avec priorité donnée au Diocèse et relogement du prêtre dans un appartement communal qui aura été rénové.
- ✓ les terrains de la Magdelaine : ils sont classés en Ubc au PLU donc dédiés à de l'habitat collectif. La commune pourrait s'engager dans une démarche d'écoquartier et une réunion est prévue afin de présenter ce dispositif à l'ensemble des conseillers municipaux.
- ✓ la Maison Planche : toutes les démarches entreprises par la commune jusqu'alors n'ont pas abouti. Il reste une dernière possibilité : l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), qui permet d'augmenter la visibilité de cette friche et recenser les porteurs de projets privés pouvant être intéressés. En ce qui concerne le stationnement, il est précisé qu'un emplacement réservé d'une superficie de 3100 m² est situé de l'autre côté de la RN 94.

21 janvier 2025 : Présentation des vœux de la municipalité aux résidents et personnel de l'EHPAD. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Comme cela se fait chaque année, le Maire accompagné par d'autres élus et par le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) a présenté ses vœux aux résidents et au personnel de la Villa Montbrison, en présence du Directeur de l'établissement et des conseillers départementaux.

22 janvier 2025 : Visioconférence organisée par la SNCF – Temps d'information et d'échanges consacré à la ligne de trains de nuit Paris<>Briançon. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

La SNCF a souhaité présenter les dispositifs mis en œuvre pour améliorer les conditions de trafic sur cette ligne. Après une dégradation constatée début 2024, un plan d'actions conjoint Intercités/SNCF a permis de réduire les retards sur la ligne Paris-Briançon. Les moyens matériels ont aussi été renforcés pendant l'hiver (5 locomotives diesel au lieu de 4 dont 2 en fonctionnement, 2 en réserve à Briançon et 1 à Port-les-Valence) pour pallier les pannes et notamment au départ de Briançon. Des nouveaux protocoles et la formation des agents SNCF viennent renforcer les dispositifs d'amélioration des conditions de circulation sur cette ligne.

23 janvier 2025 : Rencontre avec la FFESSM (Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins) pour un projet d'organisation d'un événement sportif en mai 2025. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La proposition est la même que ce qui a été fait l'an dernier : pour les clubs des Hautes-Alpes, une rencontre avec du tir sur cible sous-marin et de l'hydrospeed. Cela pourra amener un peu d'animation et du public sur le secteur plan d'eau/stade d'eau vive.

24 janvier 2025 : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du Pays des Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ce Conseil rassemblait l'ensemble des autorités et acteurs compétents en matière de prévention de la délinquance : la Gendarmerie, Madame la Procureure, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, les maires, les services sociaux, etc. Il est constaté une montée lente mais certaine de la violence dans le nord du département. Il en est de même pour le harcèlement, et des incidents ont récemment eu lieu au collège et à l'école élémentaire de La Bessée.

25 janvier 2025 : Repas des Aînés. Rapporteur : Carine QUILICI.

Ce rendez-vous annuel des aînés de la commune a rassemblé 96 convives ! S'est posé le problème logistique de la vaisselle et l'achat d'un lave-vaisselle est mis à l'ordre du jour

afin que cet évènement festif ne tourne pas à la corvée pour les quelques élus assurant le service ce jour-là. La charge de travail est telle qu'ils ne peuvent donc pas se poser pour échanger avec les aînés, assurant le service, la vaisselle, le rangement, etc.

27 janvier 2025 : Réunion en visioconférence avec le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) des Hautes-Alpes. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Il s'agissait de commencer à préparer la rentrée 2025 pour laquelle les effectifs sont prévus à la baisse avec 94 enfants seulement à l'école élémentaire de La Bessée. Le DASEN a pour projet de supprimer une classe, il y en aurait donc 5 avec une moyenne de 20 élèves par classe (ULIS compris). N'ayant aucune certitude sur une réouverture d'une classe supplémentaire en cas de remontée des effectifs, le Maire a par la suite écrit au DASEN pour lui demander de revoir sa proposition en lui rappelant les dispositifs de la Loi Montagne (*une visioconférence organisée par l'ANEM le 5 février, à laquelle ont participé Mesdames BARNÉOUD et LAZARINI, a permis de rappeler les droits des communes de montagne en cas de fermeture de classe et d'étayer le courrier adressé au DASEN*). La position de la commune sera prochainement défendue par le suppléant du Maire lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) qui se tiendra fin février à Gap.

Carine QUILICI demande que les parents d'élèves soient informés rapidement du projet du DASEN afin de pouvoir agir en leur nom, par exemple lors du prochain Conseil d'École. Le problème est à l'inverse à l'école maternelle de l'Église pour laquelle la prévision de 29 enfants ne permet pas d'envisager le maintien de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement en classe unique. Ces chiffres vont être vérifiés et s'ils sont exacts, une réflexion sur le redécoupage de la carte scolaire communale devra être lancée pour trouver une solution acceptable.

28 janvier 2025 : Commission Animations. Rapporteurs : Carine QUILICI et Dominique BARNÉOUD.

Le festival acro yoga a été validé par la commission. Les évènements clés de l'année (fête de la musique, festivités du 14 juillet) ont été listés et feront l'objet d'une prochaine réunion début mars. Dominique BARNÉOUD précise que le carnaval du 19 février était réussi et que le défilé s'est terminé à la Villa Montbrison autour d'un chocolat chaud.

Cette festivité a réuni la commune, le centre socioculturel, la crèche. Carine QUILICI ajoute en effet que les efforts portent actuellement sur la réunion des forces « vives » pour donner plus de visibilité et de moyens aux différentes animations. Dominique BARNÉOUD remercie les services techniques, le policier municipal et la Gendarmerie pour leur présence et leur aide.

29 janvier 2025 : Réunion organisée par le Parc National des Écrins, relative à la préfiguration d'une plateforme fédératrice sur les conditions de pratiques et les risques en montagne. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

C'est un souhait d'Arnaud MURGIA de créer une plateforme identique à « La Chamoniarde », réunissant les services de secours, les collectivités, les pratiquants, les syndicats de guides, afin de mettre à disposition de tous les publics l'état des sentiers, les niveaux de risques, etc. Les nombreux participants à cette réunion envisagent de créer prochainement une association pour démarrer le projet.

30 janvier 2025 : Réunion d'organisation de la 28^{ème} édition du Trophée Sport Aventure (TSA). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ce trophée permet de faire sortir de jeunes délinquants accompagnés par des éducateurs, de les faire changer de cadre en leur proposant des activités sportives engagées. Cette

28^{ème} édition se déroulera en juin 2025 en Vallouise, et sur L'Argentière pour la Via Ferrata.

31 janvier 2025 : Commission d'appel d'Offres. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le marché de travaux de sécurisation des voies d'escalade a été attribué à Roc Aventure, seul candidat ayant répondu à l'appel d'offres. Ce dossier sera suivi par IT 05, par Alice PRUD'HOMME qui sera référente au niveau du conseil municipal, par Fabrice MAUREL qui sera référent technique et Marie GERRER pour le suivi administratif (saisie).

31 janvier 2025 : Commission Vie Citoyenne. Rapporteur : François ROTH.

Lors de cette réunion les dates des 5 réunions de quartier ont été fixées, elles auront lieu du 21 mars au 2 avril et seront annoncées par les réseaux habituels de communication (presse, Facebook, L'ABC Infos, affichage dans les quartiers). Il a ensuite été question du projet de passage en « zone 30 » du secteur allant du rond-point de la Gare jusqu'à la sortie d'agglomération en direction de Vallouise, qui est toujours en discussion, ainsi que de l'essai de mise en sens unique sur le secteur Caisse d'Épargne/Carrefour pour une durée de 6 mois. Il est aussi envisagé de mettre en sens unique l'accès au parking situé devant l'Office de Tourisme, le long de la Durance, et d'interdire la circulation des camions sur une partie de l'Avenue Charles de Gaulle (en centre-ville).

Ces sujets entraînant de vives discussions, le Maire propose de convoquer une commission Vie Citoyenne élargie pour que toutes et tous puissent s'exprimer et regrette qu'il n'y ait eu que 4 présents à cette réunion du 31 janvier.

Le dernier point de l'ordre du jour était l'entretien des canaux, essentiel pour diverses raisons : bonne répartition de l'eau et prévention des inondations, préservation du patrimoine, maintien de la biodiversité, diminution des envasements et obstructions qui empêcheraient la circulation de l'eau.

5 février 2025 : Visioconférence organisée par l'ANEM (Association Nationale des Élus de la Montagne) sur le thème : « Fermeture de classes : le droit des communes de montagnes ».

Cf. compte-rendu du 27 janvier 2025.

7 février 2025 : Assemblée Générale Ordinaire du Club Saint-Jean des Loisirs. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

La Présidente remercie vivement le conseil municipal pour la mise en place du transport le vendredi après-midi, ce qui permet aux adhérents de se retrouver et passer un moment agréable ensemble. Elle remercie également la commune et le conseil départemental pour leur soutien financier. L'association compte 43 adhérents en ce début d'année. Elle est présente au forum des associations ainsi qu'au marché de Noël et fait partie de « Génération mouvements Hautes-Alpes ». Lors de cette Assemblée Générale, le rapport moral et le rapport financier ont été présentés, puis votés à l'unanimité, et le bureau a été renouvelé. La réunion s'est achevée autour d'un café partagé.

7 février 2025 : Conseil Municipal Jeunes. Rapporteur : Christine LAZARINI.

Le projet de boîte aux lettres avance, elle sera appelée « boîte à paroles et idées » et sera placée sous le marché couvert. Les animations intergénérationnelles auront finalement lieu une fois tous les deux mois, le rythme mensuel étant trop difficile à tenir pour les enfants qui ont déjà d'autres activités. Le CMJ doit également travailler sur la préparation de la cérémonie du 19 mars et prévoir les plantations des jardinières (fleurs plutôt que légumes).

8 février 2025 : Assemblée Générale de l'association « Solidarité Handicapés du Pays Briançonnais ». Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Après un mot d'accueil et un rappel du fonctionnement de l'association et de ses actions (éviter l'isolement des personnes handicapées et favoriser la mixité de population en créant du lien social autour d'activités culturelles, sportives, de sorties, etc.), les rapports moral, d'activités et financier 2024 ont été présentés puis votés à l'unanimité. Il en a été de même pour le renouvellement des membres du conseil d'administration. Puis l'assemblée s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié.

10 février 2025 : Réunion au sujet du fonctionnement de la cabane à dons avec Écrins en Transition, des usagers, et le SMITOMGA. Rapporteur : François ROTH.

Il a été rappelé que la cabane à dons est gérée par 8 membres du collectif, chacun assurant quinze jours de surveillance avec contrôle tous les deux jours. Il est constaté régulièrement un excès, voire un débordement, de vêtements et/ou d'objets en mauvais état. Pour pallier ce problème, le SMITOMGA a proposé de passer afin de trier et transporter les dons concernés. En ce qui concerne le déplacement de la cabane téléphonique « cabane à livres », le collectif est favorable à son installation à côté du chalet du réemploi. « Écrins en Transition » projette de préparer un article pour le Dauphiné Libéré pour rappeler le mode de fonctionnement de cette cabane. Un apéritif sera organisé le samedi 14 juin à 11 H sur place avec le même objectif.

Marie-Noëlle DISDIER propose de faire un rappel dans le prochain Mine d'Infos.

Alain SANCHEZ précise que c'est à son initiative que la réunion a été provoquée car il s'est trouvé dernièrement devant un tas de déchets en se garant devant le chalet et qu'il a immédiatement alerté diverses personnes pour qu'elles en fassent le constat et agissent rapidement.

11 février 2025 : Commission Travaux. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cette première réunion de préparation du budget devait permettre de travailler sur les investissements à inscrire en 2025.

Remarque : les travaux de rénovation de l'éclairage public auront lieu d'avril à juillet et permettront donc de réaliser des économies d'énergie du mois d'août jusqu'à la fin de cette année. Pour éviter la gêne dans les secteurs fréquentés, l'entreprise prévoit de travailler de nuit sur la RN 94 si la DIRMED accepte.

17 février 2025 : Cérémonie d'hommage aux héros de la Gendarmerie. Rapporteur : François ROTH.

Elle a eu lieu à la caserne Fontreyne à Gap en présence des autorités civiles et militaires. Elle a notamment permis de rendre un hommage appuyé au Lieutenant-Colonel Pierre BICHON, commandant en second du Groupement de Gendarmerie Départementale des Hautes-Alpes, décédé à l'âge de 54 ans le 11 janvier 2025.

IV. Délibérations approuvées

1. Ouverture anticipée des crédits pour la valorisation des mines.

Entre le 1^{er} janvier et la date du vote du budget primitif, la loi autorise l'organe délibérant d'une collectivité à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit au maximum 25% de 819 495.80 €.

Cette possibilité nous permettrait d'engager et mandater des crédits pour un montant de 24 036 € correspondants à l'aménagement de l'accès et circulation aux mines d'argent, dont une subvention serait perdue si les dépenses ne sont pas mandatées avant le vote du budget.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

2. Octroi de garantie pour l'AFL (Agence France Locale) au titre de l'année 2025.

Lors de la séance du 14 novembre 2024, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale.

Pour rappel, l'AFL est une banque publique créé par et pour des collectivités, dont le modèle économique est basé sur un apport en capital initial de chaque adhérent.

Il est nécessaire, avant toute demande d'emprunt, de délibérer annuellement sur l'octroi de garantie qui consiste pour l'emprunteur, de se porter garant à hauteur du montant total de son encours de crédit auprès de l'AFL.

Cette auto-garantie des membres permet à l'AFL de proposer des financements très intéressants pour ses membres tant en ce qui concerne les taux qu'en ce qui concerne les durées de garantie.

Pour l'année 2025, il sera proposé la réalisation d'un emprunt pour le reste à charge relatif aux 4 opérations suivantes : la modernisation de l'éclairage public, la création d'un auvent au marché couvert, la rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment de la gendarmerie, la sécurisation de la falaise Saint Roch.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

3. Convention de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins pour les travaux de réfection de la voie piétonne.

Suite aux diverses crues de la Durance en 2024, la berge en rive gauche a subi une forte érosion entraînant un glissement du talus. Les équipements voie verte et voirie de l'aire de camping-car ont été directement impactés, aussi il est indispensable de refaire un sabot et un enrochement bétonné permettant de sécuriser la berge.

Les deux équipements étant du ressort de la commune de L'Argentière-La Bessée et de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE), le Maire propose la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage partagée avec la CCPE permettant de préciser les modalités de réalisation et de financement de ces travaux.

Ces derniers seront réalisés au cours de l'année 2025, la CCPE se charge de la consultation relative à la maîtrise d'œuvre et aux travaux, de rechercher les subventions et d'avancer les frais liés à l'opération.

La commune sera systématiquement associée à chaque étape du projet. En cas d'avenant financier ou autres, l'accord préalable de la commune est exigé.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 150 000 € HT de travaux et 15 000 € de maîtrise d'œuvre.

Le reste à charge de l'opération, déduction faite des subventions obtenues, sera supporté à 50% par la commune et 50 % par la CCPE.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

4. Demande de subventions auprès de l'État, de la Région, du Département et de l'Europe dans le cadre du projet État - Région et du plan de développement rural hexagonal, au taux de 80 %, pour la réalisation du platelage du pont des ruines dans la vallée du Fournel.

Le platelage du pont des Ruines situé sur la piste d'accès à la vallée du Fournel doit être rénové. Le montant estimatif des travaux est de 37 900,00 € H.T.

Pour la réalisation de l'opération, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de la Région, du Département, de l'État et de l'Union Européenne (Contrat de Projet Etat-Région et Plan de Développement Rural Hexagonal), pour un taux total de 80 %.

Le plan de financement sera arrêté par les financeurs en réunion départementale technique de programmation.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

5. Actualisation du régime indemnitaire pour la filière de la Police Municipale.

Il s'agit ici d'une actualisation de la délibération prise en décembre 2022 relative à la mise en place d'un régime indemnitaire au profit de la filière Police municipale, suite au décret numéro 2024-614 du 26 juin 2024 instaurant un nouveau régime indemnitaire pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, chefs de service de police municipale, agents de police municipale et gardes champêtres.

La part fixe maximale de l'indemnité est désormais fixée à 32% pour le grade de chef de PM, il était au taux maximal de 30 % avant décret. La part variable est fonction de critères appréciés lors de l'entretien annuel d'évaluation professionnelle.

Le projet de cette délibération est soumis à l'avis préalable du CST, qui lors de sa séance du 23 janvier 2025, a émis un avis favorable. La présente délibération permettra de signer un nouvel arrêté nominatif faisant référence aux textes en vigueur.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

6. Subvention école de la Bessée pour le voyage scolaire en juin 2025.

L'école de la Bessée envisage un voyage scolaire permettant aux élèves de CM1 et CM2 de découvrir la ville de Turin, du 11 au 14 juin 2025.

Le coût de ce voyage s'élève à 14 625 € comprenant l'hébergement en pension complète et les activités prévues au programme. Il ne comprend pas le coût du transport qui sera pris en charge directement par la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

La Directrice de l'école de la Bessée sollicite donc la commune afin d'obtenir une subvention d'un montant de 150 €/participant, sur la base de 45 participants, et souhaite le versement d'un acompte dès février pour réserver l'hébergement.

Il est proposé de voter une participation financière de la commune égale à 150 € / élève participant au voyage. Un acompte de 50 % sera à verser dès le caractère exécutoire de la présente délibération afin de réserver l'hébergement, le solde sera à verser lors de la

deuxième quinzaine de juin sur production d'un état de présence des élèves au voyage scolaire.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

7. Modalités de désherbage du fonds de la bibliothèque municipale.

Lors de la commission culture du 08 janvier 2025, il a notamment été discuté des modalités de désherbage du fonds de la bibliothèque. Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Ces ouvrages pourraient être cédés gratuitement à des institutions ou des associations, ou bien détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Ils feront l'objet d'un procès-verbal d'élimination, signé du Maire, mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

8. Actualisation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Suite à la commission culture du 08 janvier 2025, il est proposé d'adopter des modifications au règlement intérieur de la bibliothèque :

- Possibilité d'emprunter 10 documents pour une durée maximale d'un mois, dont 2 nouveautés de 2 catégories différentes pour un maximum de 15 jours, et 2 DVD pour une durée maximale d'1 semaine.
- Nouveaux horaires d'ouverture au public : mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h30 ; mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.
- Interdiction de manger, fumer/vapoter dans les locaux.
- Consultation des jeux de société sous la responsabilité des parents pour les personnes mineures.

Il est proposé l'adoption du nouveau règlement intérieur de la bibliothèque.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

V. Délibération retirée


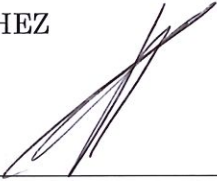
- Ouverture anticipée des crédits pour la sécurisation de l'installation électrique d'un appartement communal.

10

A l'issue du vote des délibérations, le Maire souhaite apporter trois informations aux membres de l'Assemblée :

- Transports des élèves : par courrier du 10 février 2025, la Communauté de communes du Pays des Écrins a informé le Maire de l'arrêt de la prise en charge financière du transport d'enfants « sur le temps scolaire ou nécessaire aux cantines scolaires », considérant que cela ne relève pas de sa compétence mais de celle de la commune. Elle propose de continuer d'en assurer l'organisation moyennant la signature d'une convention de gestion. Cette mesure, qui va fortement impacter le budget de la commune, doit être inscrite au Budget 2025.
- Sortie du label Village-Etape : la commune est officiellement sortie du label le 14 février 2025. En conséquence les panneaux routiers correspondants vont être déposés, et tous les partenaires ont été contactés afin de les en informer et leur demander de ne plus utiliser aucun logo Village-étape dans toute forme de communication / promotion.
- Fréquentation de l'aire de stationnement des camping-cars : le Maire présente le rapport d'activités qui sera transmis prochainement par courriel à tous les membres de l'Assemblée. Les chiffres de fréquentation sont en progression, ainsi que le chiffre d'affaires.

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 20 H 52.

La Secrétaire de séance Madame Sandra BONNET 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ 
PV signé le 06 mars 2025	PV publié le 06 mars 2025 